

Publié le 21 juin 2018

## Plus que 8 jours pour vous inscrire aux Trophées des Epl !

Les Entreprises publiques locales (Epl) ont jusqu'au 29 juin pour déposer en ligne leur candidature. Le palmarès, pour lequel le grand public est invité à voter cet automne, est attendu en décembre, à l'occasion du Congrès de Rennes.



**Les Trophées des Entreprises publiques locales, qu'est-ce que c'est ?** Chaque année, ils visent à mettre en valeur des initiatives d'Epl (Sem, Spl, SemOp) particulièrement significatives en matière de performance économique, sociale ou environnementale au service des collectivités locales... et des habitants bien sûr. En 2017, 6 Epl ont été récompensées lors du Congrès de Bordeaux.

Les candidats concourent dans **4 catégories** :

- ville de demain/ville intelligente,- habitat durable,- attractivité des territoires,- services au public.

Tout le monde est concerné par ce concours ! En effet, **le public** peut consulter les projets des candidats dans une rubrique Trophées des Epl sur le site [servirlepublic.fr](http://servirlepublic.fr) et voter pour le projet de son choix.

**Agenda du concours 2017**→ **Dépôt des candidatures en ligne** : jusqu'au 29 juin 2018→ Pré-sélection des projets candidats par un comité d'experts : le 10 septembre 2018→ Vote du public : du 14 septembre au 12 octobre 2018→ Présentation des projets nominés devant le jury : le 18 octobre 2018→ Remise des prix : au Congrès des Epl qui aura lieu à Rennes du 4 au 6 décembre 2018

Accéder au [site des Trophées des Epl](#)

Déposer sa [candidature en ligne](#)

Télécharger la [plaquette d'information](#) et le [règlement du concours](#)